



DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE ROCHEFORT
RAPPORT ANNUEL 2022

Lot	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Statut	Montant du projet à 100%	Subsides reçus ou prévus	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet	Si projet réalisé, date de la fin des travaux	Si projet abandonné, décrire la raison de l'abandon	Si nouvelle initiative, description du constat qui justifie le projet et les objectifs rencontrés du PCDR
	Lot 0 - 10	Amélioration de l'acoustique de la salle des fêtes de Lessive	Réalisé	9463,7			Réalisé en dehors du PCDR			
1		Aménagement des abords de la salle de Buissonville	Réalisé	13409,83		SPW - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction du Développement rural - Appel à projet "C'est ma ruralité"	Réalisé en dehors du PCDR			
1		Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacement doux	Réalisé	29997,28		SPW Mobilité infrastructures - Appel à projets "Aménagements temporaires"	Réalisé en dehors du PCDR			
2		Acquisition, rénovation et embellissement des logements au centre de Jemelle	En cours				Réalisé en dehors du PCDR			
2		Création de logements publics dans le centre de Rochefort	En cours				Réalisé en dehors du PCDR			
3		Création de logements dans les villages	En cours				Réalisé en dehors du PCDR			
3		Placement de panneaux solaires pour réduire la facture énergétique communale	En cours				Les projets communaux sont étudiés en tenant compte des diverses consommations énergétiques. La Ville a répondu à plusieurs appels à projets relatifs à la rénovation énergétique de bâtiments communaux, infrastructures culturelles et sportives			
1		Mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature	En cours	33275		SPW - Espaces verts	Réflexion de la CLDR, création d'un groupe de travail "Nature" - Réunions organisées régulièrement			

1	6	Mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins	En cours	72600		Développement rural	Réflexion de la CLDR			
1	7	Mise en valeur touristique du petit et/ou grand patrimoine de toute la commune de Rochefort	En cours	199650		Développement rural - Province de Namur	Mise en place et œuvre de la plateforme numérique Bibliotheca - Création d'un groupe de travail - Formation avec Imio (encodage) et avec la Province de Namur (récolte des infos et suivi) - Encodage en cours - Réalisation d'une étude sanitaire de 6 éléments du petit patrimoine hydraulique.			
1	10	Aménagement de la salle et de la place d'Havrenne	En attente	906199,25		SPW - Mobilité et infrastructures - Direction des infrastructures sportives	Le projet d'aménagement de la salle de balle-pelote d'Havrenne a été retenu dans le cadre de l'appel à projets relatif à la rénovation énergétique des infrastructures sportives - Le Collège a désigné l'auteur de projet pour l'étude et la conduite des travaux			
1	3	Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacement doux	En attente			SPW Mobilité infrastructures	Etude réalisée par le SPW. Les travaux seront également menés par le SPW			

[illegible]

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Merci de remplir les 3 premières colonnes en reprenant les intitulés exacts de votre PCDR. Le fichier doit être transmis en format .xlsx à l'Administration.

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur
2017	2017	22.03.2022	26.05.2021
Date des réunions durant l’année écoulée - 2022		Nombre de présents	
	22.03.2022		11
	26.04.2022		17
	05.07.2022		12
	15.12.2022		11
Réflexion sur l’opération de développement rural			
	2022 a signifié le redémarrage de la dynamique de la CLDR : après sa recomposition, la CLDR, forte de ses nouvelles forces vives, a pu avancer sur les projets qui lui tenaient à cœur. Ainsi, elle a pu approuver l’avant-projet de l’atelier rural de Préhyr, proposer les illustrations qui figureront sur les totems dans le cadre du projet d’aménagement et sécurisation des voiries rochefortoises et enfin, pour bien finir l’année, découvrir une première esquisse du projet de création de logements « tremplins » et d’un local de rencontre et de services à Laloux, suite à l’obtention de la convention-faisabilité. Comme en 2021, la CLDR a travaillé sur l’inventaire du petit patrimoine. Le groupe de travail, qui s’est réuni à 11 reprises cette année, a ainsi pu présenter au grand public les résultats de ce recensement : un site internet reprenant environ 250 éléments. Ce résultat a été obtenu notamment grâce à la formation subsidiée par un appel à projets de la Province de Namur. Le groupe a également répondu à un second appel à projet émanant, cette fois encore, de la Province de Namur et relatif à l’étude sanitaire d’éléments de petit patrimoine hydraulique. Cette étude a concerné 6 éléments sélectionnés par le groupe. Cela pourra ainsi donner lieu à leur restauration. La dynamique du groupe est indéniable et les ressources ne manquent pas ! De plus, une collaboration avec le Cercle historique local est en prévision pour 2023. Un autre groupe de travail, consacré à la Nature, s’est réuni à deux reprises pour, d’une part, pour faire le point sur les projets initiés en 2021 et, d’autre part, pour répondre à l’appel à projets BiodiverCité. Le groupe est bien rôdé et fonctionne également par échanges de mails qui permettent une fluidité et un équilibre dans le choix des projets à mener.		
Propositions de projets à entreprendre			

Numéro fiche-projet	FP 3
Intitulé du projet	Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2023
Numéro fiche-projet	FP 10
Intitulé du projet	Création d'activités intergénérationnelles au centre-Ville mais surtout dans les villages
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	2023
Numéro fiche-projet	FP 5
Intitulé du projet	Création d'un atelier rural à Préhyr – phase 2 : aménagement des abords
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2023

Marloie, le 24 mars 2022



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR

Salle du Conseil communal à Rochefort, le 22 mars 2022

Présents :

- Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Yvon HERMAN, Jean-Marie HENIN, Bernard CONVIE, Françoise LEBEAU, Murielle FRANCOU, Jean-Luc FIVET, Alain HENRARD, Annick LOUIS, Louis MÉLIGNON, Membres de la CLDR ;
- Isabelle HALIN, employée communale en charge du développement rural ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Thierry LAVIS, Joseph BRISBOIS, Gwenaël DELAITE, Marie-Rose DIEUDONNÉ, Catherine JASPART, Membres de la CLDR.

Julie Mommaerts-Herman accueille les participants et les remercie pour leur présence, mais aussi pour leur persévérance lors des réunions à distance. Le retour en présentiel va permettre de faciliter les échanges entre les participants et la Présidente s'en réjouit.

La CLDR accueille M. Jean-Marie Henin (qui remplace Albert Maniquet) ; un tour de table permet à chacun de se présenter.

1. APPROBATION DU DERNIER PV

M. Henin signale qu'il n'a pas participé à la dernière réunion et qu'il n'a donc pas d'avis sur son compte-rendu, ce que chacun comprend.

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 14 décembre 2021 est approuvé sans modification.

2. COMPOSITION DE LA CLDR

Petit rappel des règles

La FRW rappelle que la composition de la CLDR est organisée par différents textes officiels (décret relatif au développement rural, règlement d'ordre intérieur...). Il en ressort essentiellement que :

- La CLDR doit compter de 10 à 30 membres effectifs (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants). Les suppléants ont les mêmes « droits » que les effectifs.
- Un quart (maximum) des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.
- La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune (milieux associatif, politique, économique, social et culturel + différents villages + classes d'âge de sa population + équilibre de genre).
- « *Sont considérés comme membres, ..., toutes personnes admises comme telles par le Conseil Communal, sur proposition annuelle de la Commission (dans le cadre du rapport annuel)* ». (Art. 6 du ROI)
- « *Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis* ». (Art. 18 du ROI). Ceci concerne les décisions importantes (approbation du PCDR, demande de convention...) mais une participation conséquente reste importante pour l'ensemble des travaux de la Commission.

Etat de la situation

La composition actuelle (32 membres) date du 29 mai 2019 (suite aux élections communales). Le 2 septembre 2021, JM. Henin a remplacé A. Maniquet (dans le quart communal).

Au fil des mois, 7 membres ont démissionné. La commune a aussi interrogé 6 membres qui étaient très peu présents sur leur volonté de poursuivre; 4 ont préféré démissionner. Au final, 11 membres sont démissionnaires (sur 24 membres, hors représentants du Conseil communal) :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| - GRIFFE Etienne (Han-sur-Lesse) | - DE HENAU Charlotte (Han-sur-Lesse) |
| - MARTIN Nicole (Frandeux) | - KERRINCKX Gerda (Buissonville) |
| - BAUDHUIN Yves (Havrenne) | - MERTZ Pascal (Rochefort) |
| - LOOP Anne-Françoise (Auffe) | - DRICOT Sophie (Han-sur-Lesse) |
| - DE CRAWHEZ Florence (Laloux) | - MARSIGNY Jean-Paul (Lessive) |
| - TAGNON Dominique (Han-sur-Lesse) | |

La CLDR prend acte de ces démissions.

Recomposition

La commune a fait un large appel aux candidatures : article dans Le Courrier, site internet et page FB de la commune, mails via les membres de la CLDR... L'appel s'est clôturé le 2 mars et la commune a reçu 7 candidatures :

- DEMELENNE Laurent (Jemelle, 29 ans, directeur adjoint d'école)
- FIASSE Anne-Françoise (Han/Lesse, 55 ans, kiné)
- JACQUES Vincent (Jamblinne, 51 ans, prof de menuiserie)
- LIBERT Marc (Jamblinne, 53 ans, account manager pour ORES)
- PIRSON Bénédicte (Rochefort, 54 ans, infirmière aux soins intensifs)
- POULAIN Amaël (Buissonville, 33 ans, bureau d'études en hydrologie)
- TURUGA Silviu (Villers/Lesse, 40 ans, programmeur)

La CLDR valide les propositions d'admission des candidats.

Avec ces 7 nouveaux membres, la part citoyenne de la CLDR est donc de 20 membres. Pour respecter l'équilibre avec la part politique, le Collège propose de réduire le quart politique et de passer de 8 à 6 représentants du Conseil communal (soit deux personnes par liste). Au final, la CLDR recomposée comprendrait 26 membres dont 6 issus du Conseil communal.

La nouvelle composition sera soumise au Conseil communal le 12 avril.

3. RAPPORT ANNUEL

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural précise que (Art. 24) « *La commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération* ».

Différents documents précisent le contenu de ce rapport qui s'articule autour de cinq chapitres :

- Situation générale de l'opération (projets du PCDR en cours, en attente...)
- Etat d'avancement physique et financier des projets en cours d'exécution (financés par le développement rural)
- Rapport comptable (pour les projets subsidiés en DR et terminés depuis moins de 10 ans)
- Bilan de la CLDR
- Programmation des projets à 3 ans

Ce rapport doit être approuvé par la CLDR, puis par le Conseil Communal.

Ce document a été rédigé par Isabelle Halin, en collaboration avec Yvon Herman, sur base du tableau de synthèse des projets issu du PCDR.

Les participants ont reçu le rapport annuel et le passent en revue. Dans la perspective de prochaines demandes de conventions, les participants parcourent aussi la liste des projets du PCDR.

Remarques des participants :

- Au niveau du site de Préhyr, le bâtiment côté droit a été réaménagé pour les associations (contrat de rivière Lesse, club de billard...) et les réflexions avancent bien pour le bâtiment côté gauche (atelier rural dans le cadre du PCDR). La commune attend aussi un accord sur avant-projet pour aménager une plaine de jeux sur le terrain à gauche du complexe. Une prochaine étape pourrait concerner l'aménagement des abords, essentiellement la cour au centre des bâtiments, les possibilités de parcage... Ce serait un élément intéressant, tant pour les marchés de RELAIS que pour les activités des associations. Par la suite, il restera à aménager le bâtiment au fond du site (actuellement une crèche), mais il pourrait être accessible par la droite des bâtiments, ce qui éviterait aux engins de chantier de traverser la cour réaménagée.
- Pour la salle de Havrenne, la commune répond à un appel à projets de la Région relatif à la rénovation énergétique des infrastructures sportives. L'asbl, propriétaire de la salle, va céder son bien à la Ville.
- La salle de Mont-Gauthier avait fait l'objet de débats lors de l'élaboration du PCDR. Il était difficile de trouver un équilibre entre les besoins importants de la balle pelote et le fait de laisser de la disponibilité pour d'autres usages socio-collectifs. La Ville a octroyé un subside au comité pour l'aider à refaire la toiture du bâtiment.
- Un projet du PCDR concerne la revalorisation du site de la gare de Rochefort-Jemelle pour assurer son maintien et son développement. Depuis la rédaction de cette fiche, des investisseurs privés ont acheté l'ancien atelier des locomotives ainsi que le bâtiment des

bureaux (près de MaTélé). Mais, l'objectif de maintenir l'attractivité de la gare reste bien d'actualité.

- L'inventaire du petit patrimoine est une étape préliminaire indispensable à sa valorisation. Celle-ci pourrait prendre la forme de circuits touristiques, privilégier la mobilité douce...

L'asbl Kick, accélérateur de transition écologique, est aussi active à Rochefort, sur base du programme d'actions approuvé par le Conseil communal en décembre 2021. La FRW échange régulièrement avec les membres de l'asbl et une présentation de leurs activités sera organisée pour la CLDR.

La CLDR donne son accord sur le rapport annuel, sachant que la programmation des futurs projets (demandes de conventions en développement rural) pourra faire l'objet de discussions plus étoffées lors de prochaines réunions.

4. AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGES ET SÉCURISATION DES TRAVERSÉES

Préalablement à la réunion, les membres de la CLDR ont reçu le tableau compilant la liste des entrées de village où les totems seront implantés. Chacun était donc sollicité pour proposer des éléments représentatifs des villages concernés pour illustrer lesdits totems. Sur base des recommandations du graphiste, la FRW rappelle qu'un détail aura un meilleur rendu qu'une vue générale du village. Par exemple, un symbole (gant de balle pelote, escargot...), une statue, un élément de patrimoine...

Les tableaux ci-dessous synthétisent les suggestions faites par les personnes présentes ainsi que la suggestion envoyée par mail pour Villers-sur-Lesse.

Sur routes régionales :

N°	Village	Entrée	Objet de la photo	Lieu d'où prendre la photo (si nécessaire)
RW-1	Mont-Gauthier	N929 Rue de Pirchamps	Balle pelote	
RW-2	Mont-Gauthier	N929 Rue de Givet	Balle pelote	
RW-3	Villers/Lesse	N918 Rue des Ardennes	« Château jaune » de la Donation royale Entrée du Ravel	
RW-4	Ave-et-Auffe	N86 Rue de Wellin	Ermitage Le couvent de Ave	
RW-5	Han-sur-Lesse	N86 Rue de Charleville	Statue devant l'église (symbolise le passage des Chemins de St Jacques)	
RW-6	Wavreille	N899 Rue de Tellin	Fontaine / ancien lavoir?	
RW-7	Jemelle	N86 Avenue de Ninove (pont)	Chemin de fer	
RW-8	Jemelle	N86 Avenue de Ninove (vélo)	Wagonnet de carrière	
RW-9	Rochefort	N86 Avenue de Ninove	Hôtel de Ville	
RW-10	Rochefort	N803 Rue de Saint-Hubert	Chapelle de Lorette	
RW-11	Rochefort	N86 Rue de France	Eglise	
RW-12	Rochefort	N911 Rue de Dinant	Château comtal	
RW-13	Rochefort	N949 Rue de Ciney	Abbaye	

A Villers-sur-Lesse, si le « château jaune » devait ne pas être retenu, ce pourrait être une photo de la Lesse ou de l'entrée du Ravel qui illustrerait le totem.

A Jemelle, le positionnement du totem fait débat, en venant de On. L'idée est de le placer dans l'espace devant le Centre du rail et de la pierre mais certains jugeraient plus opportun de le placer sur le pont ou juste devant celui-ci. Il y serait moins visible et le positionnement initialement proposé reste donc, à l'heure actuelle, privilégié.

Sur routes communales :

N°	Village	Entrée	Objet de la photo	Lieu d'où prendre la photo (si nécessaire)
V-1	Forcée	Rue des Coûres	Campanile	
V-2	Buissonville	Rue de la Fontaine	?	
V-3	Havrenne	Rue du Petit-Bois	Balle pelote	
V-4	Havrenne	Rue de Humain	Carrière de marbre rose	
V-5	Navaugle	Rue du Doneu (côté Buissonv.)	Un pont sur le Ry de Vachaux Chapelle Reine Astrid	Attention: inscription Ry de Vachaux ou Navaugle sur le totem?
V-6	Lessive	Rue de l'Antenne	Le tchabot ou les antennes ou skassis	
V-7	Eprave	Rue de la Digue	Roue du vieux moulin	
V-8	Eprave	Rue Pêcheron	Résurgence	
V-9	Belvaux	Rue des Onais	Escargots	
V-10	Belvaux	Rue des Pairées	Gouffre	
V-11	Lavaux-Ste-Anne	Rue de la Baronne Lemonier	Pilori / fontaine sur place	
V-12	Villers/Lesse	Rue de la Famenne	« Château jaune » de la Donation royale	

Ces propositions seront transmises au Collège, puis la société Pepup, mandatée par la Ville, pourra passer à l'étape d'illustration des totems.

Une fois encore, les membres de CLDR attirent l'attention sur le fait que les écritures verticales ne sont pas idéales pour la bonne lecture et interprétation. Ou alors, il faut que le panneau soit placé sur la gauche de la route, ce qui n'est pas efficient dans ce contexte-ci.

5. RETOUR DES GT NATURE ET PATRIMOINE

5.1. Groupe de travail nature

Voici les projets retenus lors de l'appel à projets 2021 et qui sont en cours de concrétisation :

- Renouvellement des barrages pour les batraciens et pose de panneaux didactiques pour la protection des batraciens (2250 €)
- Nichoirs à cingle plongeur (1050 €) : le Contrat de rivière Lesse avait repéré une série de sites intéressants mais il faudra aussi remplacer certains nichoirs qui ont été arrachés par les eaux lors des crues de juillet.
- Projet de verger et de prairie fleurie à l'école de Villers s/ Lesse (3170 €)
- Plantation d'une haie double rang à Auffe et achat de plants de haie double rang (2320 €) : cette action vient compléter l'aménagement d'un terrain de pétanque obtenu dans le cadre d'un appel à projet de la Fondation Roi Baudouin.
- Installation d'un panneau didactique dans la lutte contre les espèces exotiques invasives près du terrain de football de Rochefort (500 €) : préalablement, il faudra vérifier que les renouées y sont toujours bien présentes (suite aux inondations).
- Distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2022 (2000 €)

Le souhait est de mobiliser un maximum de personnes pour la mise en œuvre des projets. Certaines actions s'y prêtent particulièrement, comme le verger à l'école de Villers (avec les élèves, les enseignants, les parents...) ou la distribution de plants lors de la semaine de l'arbre (avec obligation de prévoir au moins deux animations) (les dates sont encore à préciser : 19 – 20 ou 26 – 27 novembre).

Pour l'appel à projets 2022, quelques projets ont été évoqués lors du dernier GT :

- Aire d'observation près du RAVeL ?
- Opération batraciens (suite) ?
- Collaboration avec le Géopark ?
- Jardin partagé près de la maison de repos ?
- Jardin de l'ancien presbytère de Laloux ?
- Sentier le long d'une réserve naturelle, près de Lessive ?
- ...

Ces projets ne sont encore que des idées dont il faut, d'une part, vérifier la faisabilité et, d'autre part, opérationnaliser afin de remplir les fiches de l'appel à projets. Chacun est donc sollicité, dans ce cadre, à réfléchir à un projet qu'il pourrait vouloir voir mener à bien. Chacun est convié à la prochaine réunion du groupe de travail Nature qui aura lieu **le lundi 28 mars, à 18h, à Préhyr** (c'est, en plus, l'occasion de voir le site du futur atelier rural).

Pour rappel, les groupes de travail sont ouverts à tous (et pas uniquement aux membres de la CLDR). Les membres de la CLDR sont invités à jouer leur rôle de relais et à transmettre l'information autour d'eux.

5.2. Groupe de travail patrimoine

Pour rappel, le GT Patrimoine travaille à la mise en œuvre d'une formation à la sensibilisation et à l'inventaire du petit patrimoine. La commune a obtenu un budget de 1000 € via un appel à projets de la Province de Namur et il s'agit de maintenant de mettre en œuvre ce subside.

Voici les propositions de modalités pratiques pour la première demi-journée :

- Formateur : Mathieu Piavaux, Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Namur
- Quand : le samedi 14 mai (matinée). C'est le Festival du Rire, mais la CLDR estime que cela ne pose pas problème vu les horaires très différents.
- Qui : le public le plus large possible. Les enseignants seront invités également.
- Où : la salle des Variétés à Jemelle n'est pas disponible et le Centre culturel non plus. Il faut donc un autre lieu : salle de Lavaux, de Wavreille...
- Quelle communication ? Un maximum de canaux sera exploité :
 - o Le Courrier
 - o Le site de la Ville et sa page Facebook
 - o Les différents groupes Facebook (Rochefortois, Rochefortaises...)
 - o Les écoles (via leurs plateformes de communication, à l'attention des parents)
 - o Les enseignants
 - o Flyers et/ou affiches disponibles à l'OT, la Commune, aux valves
 - o Ma Télé ☐ l'émission « L'Invité »
 - o Le bouche-à-oreille : les membres du GT et de la CLDR feront des émules !
- Un concours photo pourrait aussi être organisé pour donner une touche plus ludique à cet inventaire.

Une réunion de groupe de travail sera planifiée fin avril ou début mai pour organiser la promotion de la formation.

6. DIVERS

Annonce d'activités :

- 27 mars : à Jemelle, la Confrérie de la Djote organise un spectacle familial avec Jacques Albert, un vrai Rochefortois, ventriloque et magicien. Les bénéfices seront intégralement reversés à une association rochefortoise.
- 27 mars : marche ADEPS à Laloux.
- 5 juin : 51^e anniversaire du rallye Eurockontakt, en mémoire de l'étape phare du mercredi 4 août 1971 : Paris (F) -Jemelle (B) ! Toute une époque !

Plaines de jeux : les habitants de Lessive sont toujours demandeurs d'une plaine de jeux. Comme déjà expliqué plusieurs fois, un terrain communal est aménageable le long de la route bétonnée qui va vers Villers, à droite après la barrière pour les inondations. Un dossier complet existe et sera retransmis à Yvon Herman.

Prochaine réunion de CLDR :

La prochaine réunion de la CLDR sera axée sur l'accueil des nouveaux membres et la présentation de l'avant-projet de l'atelier rural de Préhyr.

Les membres déjà en place se chargeront de présenter la CLDR et son contexte aux nouveaux. Pour ce faire, la FRW, avec la Présidente, structurera la présentation et chacun se chargera d'une partie de l'animation.

La date de cette CLDR est fixée au **26 avril prochain, à 20h**. Quant au lieu, Murielle Francou se renseigne pour voir les disponibilités de la salle polyvalente du Centre culturel. Autrement, la salle du Conseil communal est et reste disponible. Elle offre en tout cas certaines facilités logistiques indéniables bien qu'elle ne possède pas l'espace le plus modulable pour rendre l'accueil des nouveaux membres de la CLDR convivial.

Lors de la CLDR de décembre dernier, une présentation du plan d'action de Kick Rochefort avait été évoquée. Celle-ci reste bien à l'ordre du jour mais sera proposée lors d'une prochaine réunion afin d'éviter de surcharger d'information les nouveaux arrivants et de pouvoir consacrer le temps nécessaire à chacun des points à l'ordre du jour.

La FRW remercie vivement les membres de la CLDR pour leur participation et leur implication.

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement

Marloie, le 28 avril 2022



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR Rocheft, le 26 avril 2022

Présents :

- Bernard CONVIÉ, Jean-Marie HENIN, Yvon HERMAN (Vice-Président), Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Gwenaél DELAITE, Anne-Françoise FIASSE, Jean-Luc FIVET, Françoise GUYOT, Alain HENRARD, Vincent JACQUES, Eric JEANBAPTISTE, Marc LIBERT, Annick LOUIS, Louis MELIGNON, Bénédicte PIRSON, Amaél POULAIN, Silviu TURUGA, membres de la CLDR ;
- Isabelle HALIN, agent relais à l'administration communale ;
- Guy COLSON, architecte, auteur de projet ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Thierry LAVIS, Françoise LEBEAU, Joseph BRISBOIS, Marie-Rose DIEUDONNÉ, Catherine JASPART, membres de la CLDR.

Les participants sont accueillis à l'Hôtel de Ville de Rocheft, dans la salle du Conseil.

Yvon Herman, en ses qualités de Vice-Président de la CLDR et Echevin du Développement rural accueille les participants, soulignant la présence de nouveaux membres au sein de l'assemblée. Cette nouvelle composition de la CLDR, proposée lors de la réunion du 22 mars dernier, a été approuvée par le Conseil communal, le 12 avril.

Yvon explicite succinctement l'ordre du jour avant de céder la parole à la FRW.

Cette réunion a essentiellement deux objectifs :

- L'accueil des nouveaux membres de la CLDR
- La découverte de l'avant-projet de l'atelier rural de Préhyr.

1. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA CLDR

La Fondation Rurale de Wallonie (FRW) est un organisme privé d'utilité publique en charge de missions de service public confiées par la Wallonie à travers, notamment, une convention-cadre. L'une de ses principales missions est d'accompagner les communes dans le cadre de leur Opération de Développement Rural (environ 120 communes). Pour cela, la FRW est répartie sur tout le territoire wallon, dans différents bureaux. Marie Goovaerts et Alain Jacquet font partie de l'équipe « Ardenne-Famenne », basée à Marloie. La FRW accompagne également les Groupes d'Actions Locaux (LEADER) et dispose d'expertises spécifiques en matière de biodiversité, d'aménagement du territoire et de bois-énergie.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est un élément essentiel de l'opération de développement rural. La CLDR a été créée en 2017, durant l'élaboration du nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Suite à plusieurs démissions, il a fallu revoir la composition de la Commission pour conserver sa représentativité. Lors de sa séance du 12 avril 2022, le Conseil communal de Rochefort a approuvé la nouvelle composition de la CLDR.

Les membres de la CLDR sont alors invités à se présenter suivant un tour de table. Pour faciliter cette rapide présentation, trois questions leur sont posées, outre, évidemment, le fait de donner son prénom :

- Le village de provenance ;
- La motivation à intégrer la CLDR ;
- Les attentes par rapport à un PCDR.

Chacun, à tour de rôle, se plie donc à l'exercice et, globalement, tous souhaitent mieux connaître ce qu'il se passe sur le territoire communal ; l'envie de prendre part à un groupe qui permet l'action territoriale ; apporter sa contribution à la ruralité, à son territoire. La présence de nouveaux membres au sein de la CLDR apportera, plus que certainement, un éclairage neuf sur les projets et actions. Chacun s'en réjouit.

2. PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE L'ATELIER RURAL DE PRÉHYR

2.1. Présentation du contexte

Selon le décret relatif au développement rural, un atelier rural est un bâtiment polyvalent à vocation économique, destiné à accueillir une ou plusieurs entreprises. Il est géré par la commune (durée de location, montant, conditions...).

Il y a d'autres structures dans le zoning, notamment des halls relais (gérés par l'intercommunale, le Bureau Economique de la Province de Namur), qui peuvent accueillir des entreprises de taille moyenne. À Préhyr, le bâtiment ne permettra pas d'installer des machines encombrantes, ce qui impliquera un type d'activité en adéquation avec le caractère résidentiel du site (vente et/ou transformation de produits locaux...). A titre d'exemple, à Baillonville (Somme-Leuze), un atelier rural est occupé par un salon de coiffure.

L'avant-projet est un stade administratif auquel il faut se poser toutes les bonnes questions ! Il y a un architecte, une consultation des utilisateurs actuels, une réflexion, des plans, un budget... mais pas encore de cahier des charges pour les travaux, ni de demandes de permis; toutes les modifications sont encore possibles.

2.2. Présentation de l'avant-projet

Monsieur Guy Colson, architecte et auteur de l'avant-projet, présente son travail. Il établit d'abord une situation contextuelle du bien (plan cadastrale, situation au plan de secteur...). Cette ancienne école date des années '60 et fait environ 300 m² (30 X 10 m).

Sur base des réunions techniques menées depuis l'obtention de la convention-faisabilité, M. Colson propose un avant-projet réfléchi et adapté à la polyvalence (dans les limites budgétaires notamment) et à la bonne rationalisation de l'espace.

Description de l'avant-projet

L'essentiel du bâtiment est occupé par les deux ateliers (un peu plus de 100 m² chacun). Ils sont séparés par une paroi escamotable, avec une bonne isolation acoustique, qui peut se replier contre un mur pour perdre un minimum de place. Cet aménagement permet la modularité de l'espace.

Les fonctions annexes sont placées aux extrémités du bâtiment :

- Côté crèche, une chambre froide (environ 13 m²) et une chaufferie
- Côté rue, une réserve (environ 12 m²) et un bureau.

Un bloc sanitaire est ajouté sur le pignon, côté rue, avec accès extérieur. Cette solution est intéressante au niveau salubrité, assure un gain de place dans le bâtiment en ne le privant pas d'espace utile et permet de disposer de sanitaires publics lors des activités extérieures (marchés, activités des associations...). Ce bloc comprendra également les différents compteurs (gaz et eau).

Au niveau esthétique, le bâtiment aura globalement le même aspect que son voisin situé de l'autre côté de la cour (couleur des châssis, crépi...), on veillera donc à avoir une uniformité entre les différents bâtiments. Ainsi, le pignon de brique sera couvert d'un crépi ou peint dans ce même souci d'harmonie. Afin d'égayer l'ensemble au rythme très systématique, l'auvent se démarquera, pour attirer l'attention vers les entrées. Le bloc sanitaire, à construire, devra s'intégrer dans l'ensemble. Le mur côté rue pourra aussi constituer un bon support pour installer une enseigne, le logo de la commune... La couleur de cet auvent ainsi que du bardage couvrant le bloc sanitaire sera à définir encore. Le bleu figuré sur les esquisses ne l'est qu'à titre indicatif.

Au niveau des ouvertures, côté cour, de grandes fenêtres (sur toute la hauteur) sont prévues ainsi que des doubles portes, pour permettre le passage d'une palette. A l'arrière, il s'agira uniquement de petites fenêtres (éclairage naturel) afin de privilégier l'espace de stockage (gondoles, étagères, exposition...), aussi pour éviter la surchauffe (exposition sud).

Le bâtiment se voudra exemplatif :

- il sera chauffé au gaz (avec un rideau de chaleur léger au niveau des entrées) ;
- il sera doté de panneaux solaires photovoltaïques (pour pourvoir aux besoins en termes d'éclairage, de chambre froide, des comptoirs frigo, ...) ;
- les eaux pluviales seront récupérées et alimenteront les sanitaires.

La toiture en asbeste ciment est en assez bon état et ne doit pas être changée (sauf les zingueries). L'isolation devra donc se faire via les plafonds (projection). La pose d'un faux-plafond RF ajoutera à l'isolation du bâtiment. Une nouvelle chape isolante sera aussi prévue.

Les divers raccordements – eaux, gaz et électricité – seront individualisés pour éviter les quiproquos. Les sanitaires seront gérés par la Commune.

Des accès extérieurs à l'eau et l'électricité seront prévus.

2.3. Réactions des participants

- La question de la prise en compte des normes AFSCA dans le cadre de ce projet :
Dans ce contexte, il est convenu que la commune fournit un bâtiment fonctionnel mais il appartient à l'utilisateur de l'équiper en fonction de l'activité qu'il veut y développer. Il est bien clair que si l'on mise sur la polyvalence, on ne peut réaliser un bâtiment qui convienne à toute activité...
- Le fait de ne réaliser que de petites fenêtres sur l'arrière du bâtiment ne risque-t-il pas de causer des pertes de luminosité ?
Les grandes ouvertures côté nord ont l'avantage d'amener une luminosité constante et il s'agit aussi des entrées des ateliers. Il est nécessaire de conserver des murs contre lesquels placer des étagères, du rangement... ; ce sera le cas sur le côté sud, ce qui évitera aussi les problèmes de surchauffe. Mais, en fonction de l'activité, un éclairage artificiel complémentaire est souvent nécessaire.
- La toiture étant en asbeste ciment, la pose de panneaux photovoltaïques n'est-elle pas contraire ?
La manipulation sera certes plus complexe mais cela sera pris en compte dans l'établissement du cahier des charges. Par ailleurs, les ardoises sont fixées avec des crochets plutôt qu'avec des clous, ce qui en facilite la manipulation.
- L'accès au bloc sanitaire et sa gestion :
Le bloc ne sera pas chauffé (maintenu hors gel), sera équipé de sorte à pouvoir être nettoyé à grandes eaux et à nécessiter un minimum d'entretien (équipement en inox privilégié, murs carrelés, éclairage avec minuterie...).
L'accès sera autorisé selon des périodes définies et un système de fermeture à distance sera envisagé afin d'éviter les intrusions.
- Le projet prévoit-il un aménagement de parking ?
Ce sera le cas lors de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet qui consistera notamment en l'aménagement de places de parking mais également de la cour.
- Au niveau budgétaire, le projet correspond-il aux montants estimés initialement dans la fiche-projet et la demande de convention ?
Le budget, estimé fin mars, est de 575.120 €, hors TVA et honoraires. Ce budget correspond à l'enveloppe prévue par la Région et tient compte des prix actuels. Evidemment, personne ne peut prévoir l'évolution des prix au fil des prochains mois...
- Le site de Préhyr n'a-t-il pas été inondé en juillet dernier ?
L'eau est effectivement montée jusqu'au site qui a été inondé durant quelques heures. Les aléas d'inondation seront donc pris en compte notamment pour l'implantation des prises électriques, des chaudières (chaudière murale), ...
- Quelle est la durée-type de la location d'un atelier rural ?
Il n'existe pas e limite précise. Normalement, l'atelier rural sert de tremplin à l'utilisateur avant qu'il investisse dans un local propre. Idéalement, les activités menées au sein de l'atelier doivent donc connaître une relative rotation d'où cette volonté de privilégier la polyvalence de l'espace.

➔ A l'unanimité, l'avant-projet est approuvé par la CLDR.

Les suites de la procédure :

A ce stade, l'avant-projet doit maintenant être soumis à l'approbation du Collège. Ensuite, cet avant-projet sera présenté au Comité d'accompagnement afin d'être validé par l'administration régionale. Le schéma repris ci-dessous synthétise le parcours d'un projet dans le cadre de l'opération de développement rural. Les flèches rouges figurent là où l'on se situe plus spécifiquement dans le contexte de l'atelier rural de Préhyr.



3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Chacun comprend bien qu'il est difficile pour les nouveaux membres de se prononcer par rapport à cette réunion à laquelle ils n'ont pas participé.

Le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2022 est approuvé sans modification.

4. LA CLDR EXPLIQUÉE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Madame Julie Mommaerts-Herman est Conseillère communale et a été désignée Présidente de la CLDR.

Elle se présente et argue de son profond ancrage au sein de la commune, de son attachement à Rochefort et à la ruralité. Originaire de Lessive, elle habite aujourd'hui Ave-et-Auffe avec son époux, agriculteur, et leurs enfants. Elle rappelle et insiste sur le rôle de relais qu'elle entend jouer entre les villages et le chef-lieu de la commune.

Si elle félicite les nouveaux membres pour leur motivation à intégrer la CLDR, elle remercie également vivement les « anciens » qui, malgré les périodes chahutées (COVID, inondations, réunions en visioconférence, moratoire sur le Développement Rural, ...), gardent leur motivation et continuent à prendre part à la mise en œuvre du PCDR rochefortois.

Enfin, elle présente l'ODR brièvement en n'oubliant pas de préciser la spécificité liée à l'emploi récurrent d'acronymes, non sans humour !

Cette intervention amorce adéquatement la suite de la réunion où la FRW distribue un quizz aux membres de CLDR afin d'ajouter un côté plus ludique à la présentation.

4.1. Le cadre légal du développement rural

Le principe fondamental d'une opération de développement rural (ODR) est « *d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement* ». Elle permet de dynamiser la commune dans tous les secteurs: la vie associative, la culture, l'économie, l'agriculture, la mobilité, la santé, l'environnement... (cf. décret wallon du 11 avril 2014).

Différents textes légaux balisent le développement rural et sont disponibles sur le site de l'administration régionale : <https://agriculture.wallonie.be/programme-communal-de-developpement-rural>

La commune de Rochefort a lancé une 3^e opération de développement rural en 2016. Tout au long du processus, la commune s'engage à mener avec ses citoyens une réflexion globale et cohérente sur le développement à long terme de la commune, c'est-à-dire sur les objectifs clairs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour les 10 années à venir.

Après les réunions de consultation dans les villages (automne 2016), des groupes de travail thématiques et 14 réunions de CLDR, le nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR) était complet. Il a été approuvé par la CLDR, puis le Conseil communal et finalement le Gouvernement wallon le 9 mai 2019, pour 10 ans. Cette approbation ouvre la porte à des subventions, jusque 80 %.



Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) comprend 6 parties :

- Une analyse des caractéristiques de la commune
- Les résultats de la participation de la population
- Le diagnostic partagé

- La stratégie de développement
- Les projets
- Un tableau récapitulatif (projets – objectifs - ...)

Les personnes qui souhaitent disposer de l'ensemble du PCDR peuvent le trouver sur le site <https://www.rochefort-odr.info/>. Le document papier est aussi consultable à l'administration communale.

4.2. Le rôle de la CLDR et son Règlement d'Ordre Intérieur

La Commission locale de Développement rural (CLDR) est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'opération de développement rural et est le relais entre la population et le Conseil communal. La CLDR a trois grands rôles :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Informer la population, sur l'avancement de l'opération de développement rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou d'initiative.

Le rôle de la CLDR varie en fonction de l'étape de l'Opération de Développement Rural dans laquelle on se trouve. Le PCDR de Rochefort étant approuvé, le rôle de la CLDR sera de :

- Proposer de nouvelles conventions ;
- Suivre la mise en œuvre des projets (approbation des avant-projets, etc.) ;
- Mettre sur pied des actions (accueil des nouveaux habitants, groupes de travail, etc.).

Pour être représentative de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum ¼ des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives... Chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

La CLDR est dotée d'un règlement d'ordre intérieur (ROI), dont chaque participant a reçu copie. Ce ROI implique des principes tels que la participation aux réunions de CLDR, s'excuser en cas d'absence, croire en la participation, s'exprimer de manière constructive, veiller à l'intérêt collectif, assurer son rôle de relais de et vers la population... La FRW en parcourt les points principaux sans que cela suscite de remarques.

A noter que les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous le même droit de vote.

Corolaire de tout ceci, la communication est prépondérante. Au sein de la CLDR d'abord puisque les membres reçoivent les invitations et les compte-rendu des réunions mais aussi vers la population puisqu'il s'agit d'assurer ce rôle essentiel de relais.

Pour que les membres de la CLDR jouent leur rôle de relais et de représentation, il est important que tous les habitants les connaissent ou au moins identifient les représentants de leur village. Les participants – notamment en validant le ROI – donnent leur accord pour que la liste des membres de la CLDR avec leur nom et prénom, ainsi que leur village soit diffusée via les différents canaux de communication.

Un participant précise bien que la CLDR est une Commission consultative. La décision finale revient au Collège ou au Conseil communal.

4.3. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Rochefort

La stratégie de développement est basée sur 4 défis et chaque défi est précisé par des objectifs de développement. De plus, un enjeu transversal « smart » (Rochefort 2.0) vise le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les différents projets.

Pour atteindre cette stratégie, la CLDR a retenu 34 fiches projets, réparties en 3 lots.

Voici les 4 défis et quelques exemples de projets qui vont contribuer à leur concrétisation :

- Renforcer la politique de développement de l'emploi, particulièrement sur base des spécificités du territoire (exemples de projets : atelier rural, politique pour éviter la pénurie de médecins, plateau de la gare, meilleure adéquation entre les formations et le contexte économique local...)
- Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs (exemples de projets : logements tremplins à Laloux, aménagement des entrées de villages, réseau de voies lentes, place d'Havrenne...)
- Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel (exemples de projets : mise en place d'un PCDN et nombreuses actions, valorisation des plans d'eau et du patrimoine, coopérative pour la production d'énergie renouvelable...)
- Renforcer les initiatives et les liens entre générations (exemples de projets : nouveaux services à domicile pour les aînés, lieux de rencontre, maison de village d'Havrenne...)

L'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ouvre la porte à des subventions dans le cadre du développement rural, selon des règles bien précises. Il n'est pas possible, techniquement et financièrement, de lancer tous les projets à la fois. Différents critères sont à prendre en compte pour faire un choix judicieux :

- Éligibilité et subsides
- Faisabilité « immédiate » (statut de propriété, coût, maîtrise communale du projet...)
- Intérêt collectif
- Plus-value et apport au regard de la stratégie
- Précisions du projet

Trois projets font l'objet de conventions avec la Wallonie :

- La création d'un atelier rural à Préhyr (fiche-projet 5, lot 1) :
 - Convention-faisabilité signée par la Ministre le 20 décembre 2021
 - Budget estimatif de 770.000 € (dont 60 % RW)
 - Auteur de projet : M. Guy Colson
 - Etat d'avancement : avant-projet
- L'aménagement des entrées de village et la sécurisation des traversées (fiche-projet 1, lot 1) :
 - Convention-faisabilité signée par la Ministre le 20 décembre 2021
 - Budget estimatif de 250.000 € (dont 60 % RW)
 - Auteur de projet : Service Technique Provincial
 - Etat d'avancement : finalisation de l'avant-projet
- La création de 3 logements 'tremplins' et d'un local de rencontre et de service à Laloux (fiche-projet 8, lot 1) :
 - Convention-faisabilité en attente de la signature de la Ministre
 - Budget global de 469.177 € (dont 60 % RW)
 - Auteur de projet : à désigner
 - Etat d'avancement : /

A l'heure actuelle, c'est donc le projet de l'atelier rural de Préhyr qui est le plus avancé.

Quant au projet des logements 'tremplins' de Laloux, il a été représenté en ce début avril à la Ministre afin qu'elle signe et valide la convention-faisabilité. Pour information, les logements 'tremplins' sont des logements mis à disposition de jeunes ménages qui, à terme, s'ils acquièrent un bien ou un terrain sur le territoire communal, bénéficieront de la rétrocession d'une partie du loyer payé pour ledit logement tremplin.

Le projet d'aménagement des entrées de village et la sécurisation des traversées est présenté par Yvon Herman. Le projet consiste, globalement et en fonction des 25 sites retenus, à implanter des totems identitaires auxquels seront couplés des aménagements de voirie (couleur ocre au sol, marquage spécifique, rétrécissement de voirie via pose d'un bac à fleurs ou de potelets, ...). L'aspect visuel est privilégié. Cet aménagement pourra varier en fonction des situations (largeur de la voirie, pente, proximité d'un carrefour...).

La présentation de l'avant-projet devrait être à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la CLDR.

4.4. Les groupes de travail (GT)

La mise en œuvre des 3 conventions ci-dessus va nécessiter un travail administratif conséquent... et donc du temps.

Néanmoins, en parallèle, la CLDR peut s'attaquer à la mise en œuvre d'autres projets (aussi appelés « actions »), qui nécessitent surtout des bonnes volontés, des idées, de la coordination...

Deux actions du lot 1 correspondent bien à cette approche et ont donné lieu à la mise en œuvre de groupes de travail. Les groupes de travail sont des émanations de la CLDR mais sont ouverts à un public plus large.

- Le groupe de travail Patrimoine :

Au départ d'une fiche-projet « Mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine de toute la commune de Rochefort », un premier travail d'inventaire avait été réalisé. L'envie de poursuivre ce travail de manière plus complète et systématique était toujours vive au sein de la CLDR qui a donc choisi d'agir.

Jean-Luc Fivet présente donc le travail de ce groupe dont le principal objet est le petit patrimoine populaire wallon, avec pour objectifs de :

- compléter l'inventaire,
- préparer des dossiers de subventionnement (petit patrimoine populaire wallon),
- valoriser (site internet, brochure, visite...).

A ce titre, le site Bibliotheca – encore en phase de préproduction à ce stade – constitue l'outil retenu par le GT afin de pérenniser l'inventaire. Les participants ont droit à une rapide présentation de ce site.

Voici quelques références pour permettre d'en savoir davantage dans un premier temps :

- <https://agencewallonnedupatrimoine.be/les-17-themes-du-petit-patrimoine-wallon/>
- <https://bibliotheqa.couvin.be/dossiers/petit-patrimoine-wallon>

Pour les personnes intéressées, le groupe de travail organise une formation à l'inventaire du petit patrimoine, le samedi 14 mai prochain, en matinée. Chacun est invité à faire la publicité de cette activité gratuite.



Réflexion des participants :

Le geocatching pourrait aussi être un bon moyen de valorisation du petit patrimoine.

- Le groupe de travail Nature :

Là aussi, au départ d'une fiche projet existante « Mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature » et rencontrant beaucoup d'adhésion au sein de la CLDR, le groupe s'est constitué en anticipation d'un nouvel appel à projets.

Annick Louis présente le groupe de travail et son contexte.

La Ministre Tellier a choisi de lancer un nouvel appel à projets, « BiodiverCité », qui est, en fait, la réorganisation des désormais anciens Plan Maya, Semaine de l'Arbre et PCDN. Cette refonte vise différents objectifs : inciter les communes à développer des projets « nature » plus impactants, permettre à toute commune wallonne de rentrer des projets et faciliter les démarches administratives.

Le montant maximum de la subvention est limité à 12.000 € par bénéficiaire et par an :

- 10.000 € pour les fiches-actions (attention que les actions de sensibilisation sont plafonnées à 2500 € toutes thématiques confondues)
- 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution de la « Semaine de l'arbre »

Les postes éligibles sont prédéfinis mais les thématiques sont assez variées :



Le groupe de travail « Nature » est ouvert à tous et compte actuellement une bonne dizaine de participants dont des représentants communaux, Natagora, le Contrat de Rivière Lesse, Adalia 2.0, des citoyens...

L'appel à projets BiodiverCité 2021 a permis de valider 6 projets, à réaliser en 2022-2023 :

- Opération batraciens (renouvellement des barrages pour les batraciens et pose de panneaux didactiques pour leur protection) à Laloux et Villers s/Lesse
- Aménagement pour la faune – achat et pose de 30 nichoirs à cincle plongeur
- Plantation – Projet de verger et de prairie fleurie à l'école de Villers-sur-Lesse
- Plantation d'une haie double rang à Auffe, près du futur terrain de pétanque
- Sensibilisation – installation d'un panneau didactique dans la lutte contre les invasives près du terrain de football de Rochefort
- Distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre

Pour l'appel à projets BiodiverCité 2022 (réalisation en 2023 - 2024), les projets sont en cours de préparation et portent sur :

- Aire d'observation sur le Ravel
- Pose de nichoirs et abris : chouette chevêche, moineau friquet, muscardin, lérot, ...
- Abris à chauve-souris dans des bâtiments à Wavreille, Belvaux et Han/Lesse
- Création d'un sentier en Basse Wimbe (Lessive)
- Restauration du jardin du curé à Laloux

Le travail doit être produit selon un calendrier établi par l'administration :

- Fiches à rentrer pour début mai
- Consultation citoyenne si arbitrage du budget
- Encodage des fiches avant le 08 juin 2022
- Sélection des projets en septembre 2022 par la RW
- Réalisation entre 2022 et mars 2024

5. DIVERS

A ce stade, certains travaux envisagés pendant ou avant la période COVID ont été mis entre parenthèse. Un groupe devait notamment voir le jour relativement à l'accueil des nouveaux habitants. De nouveaux groupes de travail peuvent donc toujours être mis sur pieds sur base des bonnes volontés au sein de la CLDR.

* La minute d'infos locales

Les participants sont invités à annoncer les prochaines activités prévues dans la commune :

- Comme déjà mentionné, la formation à inventorier le petit patrimoine populaire wallon, le samedi 14 mai dès 9h30, à l'Hôtel de Ville.
- Le mercredi 27 avril aura lieu, à 18h au Centre Culturel des Roches, le lancement du budget participatif rochefortois par Proximity.
- Le dimanche 1^{er} mai, l'école de Villers-sur-Lesse organise son premier « Jogging des Cailloux ».

Pour fêter cette première réunion de CLDR recomposée, la commune offre le verre de l'amitié à tous les participants.

La FRW remercie les membres de la CLDR pour leur participation.

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement



Marloie, le 7 juillet 2022



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR

Rocheftort, le 5 juillet 2022

Présents :

- Françoise LEBEAU, Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Gwenaël DELAITE, Anne-Françoise FIASSE, Françoise GUYOT, Alain HENRARD, Vincent JACQUES, Catherine JASPART, Marc LIBERT, Annick LOUIS, Amaël POULAIN, Silviu TURUGA, membres de la CLDR ;
- Sandra GERAIN, Asbl Gamedella, invitée ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Bernard CONVIÉ, Jean-Marie HENIN, Yvon HERMAN (Vice-Président), Louis MELIGNON, membres de la CLDR ;
- Simon LOOP, Coordinateur Local KICK asbl/vzw, invité ;
- Rémy CARTON DE TOURNAI - Collectif Lessive-Eprave, invité.

Les participants sont accueillis à l'Hôtel de Ville de Rocheftort, dans la salle du Conseil.

Lors de la réunion précédente, les participants avaient pu découvrir ou redécouvrir les principes d'une opération de développement rural. Mais le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) n'est pas le seul outil mis en œuvre pour assurer le développement de la commune. Cette réunion va permettre de prendre connaissance des actions menées par Kick pour accélérer la transition écologique ainsi que de projet associatifs soutenus par la Fondation Roi Baudouin.

La réunion sera aussi l'occasion de faire le point sur les activités des groupes de travail.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion du 26 avril 2022 est approuvé sans modification.

Ce point est l'occasion de dresser un état d'avancement des projets qui font l'objet de conventions en développement rural avec la Wallonie :

- La création d'un atelier rural à Préhyr :
 - o La convention-faisabilité a été signée par la Ministre le 20 décembre 2021.
 - o Lors de sa dernière réunion, la CLDR a approuvé l'avant-projet présenté par son auteur, M. Guy Colson.
 - o Le 4 mai, l'avant-projet a été exposé au pouvoir subsidiant (Service Public de Wallonie – Direction du Développement Rural). L'administration régionale n'a pas fait de remarques de fond (organisation du bâtiment, bloc avec les sanitaires...) mais a demandé quelques compléments au dossier (avis du Facilitateur énergie, notice d'impact sur l'environnement, sollicitation des aides UREBA). Ces éléments sont communiqués ou en bonne voie.
 - o La commune attend l'accord officiel de la Wallonie sur l'avant-projet.
- L'aménagement des entrées de village et la sécurisation des traversées :
 - o La convention-faisabilité a été signée par la Ministre le 20 décembre 2021.
 - o Le Service Technique Provincial, auteur de projet, a analysé les 25 entrées de villages retenues dans ce dossier et a établi des propositions d'aménagement. Mais, 13 entrées concernent des routes régionales, ce qui implique un accord du Service Public de Wallonie – Direction des Routes, tant sur le type d'aménagement proposé que sur son financement.
 - o Dès que le SPW – Direction des Routes aura donné son accord, l'avant-projet sera présenté à la CLDR.
- La création de 3 logements 'tremplins » et d'un local de rencontre et de service à Laloux :
 - o La convention-faisabilité est en attente de la signature de la Ministre.

2. DES PROJETS SOUTENUS PAR LA FONDATION ROI BAUDOUIN

Chaque année, la Fondation Roi Baudouin lance un appel à projets intitulé « Vis mon village ». A Rochefort, plusieurs comités ont déjà bénéficié de ce coup de pouce financier (à Lessive, Auffe...). En 2022, cet appel visait plus particulièrement les villages touchés par les inondations de juillet 2021. Plusieurs candidatures rochefortoises font partie des lauréats :



2.1. Opération de nettoyage des berges

Ce projet entre dans la continuité des actions réalisées par le gîte Kaleo de Han en août 2021 et septembre 2021, après les inondations. A partir d'avril, nous souhaitons recontacter nos partenaires pour programmer des nettoyages groupés avec des animations de sensibilisation à la pollution des rivières. Nous pousserons les participants/habitants à s'interroger sur la qualité des cours d'eau et leurs abords pour que des actions de restauration, d'interpellation et de mobilisation naissent.

Montant attribué : 4420 €

Personne de contact :

Audeline Keffer - ASBL Kaleo à 5580 Han-sur-Lesse

E-mail: a.keffer@kaleo-asbl.be

2.2. Une place de village pour Lessive

Les habitants souhaitent retrouver la convivialité historique de leur village et porter le projet de la création d'une place centrale et piétonne. Plusieurs aménagements sont imaginés sur cette place : un terrain de pétanque, des bancs, un four à pain, des bacs à plantes, un espace de stockage pour la livraison des légumes et des pains. Ce projet est imaginé en plusieurs étapes. La première étape sera la rénovation du terrain et la construction d'un four à pain via une aide de la Fondation.

Montant attribué : 5000 €

Personne de contact :

Rémy Carton de Tournai - Collectif Lessive-Eprave à 5580 Rochefort - Lessive

E-mail: remycarton@gmail.com

2.3. Le Soleil de Jemelle - Une fête et un journal de village pour recréer du lien !

Le projet est présenté par Sandra Gerain, qui travaille à l'asbl Gamedella (école des devoirs, maison des jeunes...) à Jemelle (asblgamedella@gmail.com).

Afin de recréer du lien social dans le village de Jemelle dont 1337 habitants ont été touchés par les inondations, l'asbl Gamedella initie un projet festif. L'événement, plébiscité par les jemellois, se veut avant tout rassembleur. Il se décline en deux parties :

- Le 20 juillet : soirée dansante années '70 (au kiosque, organisée par le SI) se clôturant par un feu d'artifice.
- Le 21 juillet : apéro gratuit avec animation musicale, puis barbecue géant (les barbecues sont mis à disposition et chacun vient avec sa nourriture), puis animations gratuites pour les enfants, concert de la Phalange Musicale de Jemelle, spectacle de magie, bingo...

Tous les détails sont dans le flyer distribué en séance.

Gamedella veut aussi relancer un journal de village, le « Soleil de Jemelle ». Ce journal contiendra différentes rubriques mettant en évidence d'une part les activités menées par Gamedella mais aussi, d'autre part, un zoom spécifique sur des éléments du patrimoine local (on y trouvera donc, par exemple, des recettes, parole aux jeunes, jeux, histoire locale...) et le premier numéro, gratuit, sera distribué dans tout Jemelle. L'objectif est de publier 3 numéros par an.

Pour ces deux projets, Gamedella bénéficie d'une aide de 5000 € de la FRB.

D'autres projets participatifs (jardinières au parc Mottet...) sont également en préparation.

Par ailleurs, Sandra Gerain est bénévole au Centre Culturel des Roches et Présidente de son conseil d'orientation. Elle fait le constat que la commune de Rochefort compte de nombreuses associations et qu'il n'est pas facile de se tenir au courant de toutes les activités. Pour donner suite aux réunions avec les associations, l'idée est de créer une page Facebook « Les assoc's s'en (m)mèlent ! » pour :

- Annoncer toutes les activités associatives et autres (sauf commerciales).
- Faire des appels au bénévolat.

En pratique, un responsable de chaque association pourrait être administrateur de la page Facebook, ce qui lui permettrait de publier ses informations.

Dès que la page sera prête (fin de l'été), une large publicité sera faite auprès des associations.

3. PRÉSENTATION DE KICK BELGIUM

Simon Loop, Coordinateur Local KICK asbl/vzw, s'étant excusé juste avant la réunion, l'exposé prévu ne peut avoir lieu.

La FRW explique brièvement les objectifs de KICK et les premiers projets initiés.

Plus de détails dans la présentation en annexe et sur les sites <https://www.kickbelgium.com/fr> et <https://rochefort.futureproofed.com/measures>.

4. RETOUR SUR LES GROUPES DE TRAVAIL

4.1. Le groupe de travail Nature et les projets BiodiverCité

Le groupe de travail s'est surtout concentré sur l'appel à projets BiodiverCité. Le montant maximum de la subvention est limité à 12.000 € par bénéficiaire et par an (dont 2.000 € spécifiquement dédiés à la distribution d'arbres lors de la « Semaine de l'arbre »). L'appel à projets BiodiverCité 2021 a permis de valider 6 projets, à réaliser en 2022-2023 (plantations, pose de nichoirs, sensibilisation...).

Pour l'appel à projets 2022, sur proposition du groupe de travail, le Collège communal a rentré 4 projets :

- Aménagement de 3 bâtiments désaffectés pour les chauves-souris : il s'agit d'anciens pompes laissés à l'abandon.
- Création d'un sentier forestier sur une parcelle communale au Bois de la Héronnerie, à Lessive : cela évitera de traverser une prairie à haute valeur biologique.
- Restauration du jardin du presbytère à Laloux : Annick Louis explique que le site a été dévasté par la tornade de juin 2021. C'est une zone naturelle typique de la Famenne et l'idée est d'y recréer des haies, une prairie fleurie ou de fauche, des plantations de petits fruits... Le projet est également rentré dans l'appel Proximity.
- Distribution d'arbres lors de la Semaine de l'Arbre 2023

Les décisions de la Wallonie sont attendues pour la fin de l'année.

Mais, avant cela, la Commune participera à la « Semaine de l'arbre 2022 », avec des animations (compostage) et une distribution de plants...

Les participants estiment que les distributions de plants devraient faire la part belle aux fruitiers, avec des animations en lien direct avec cette thématique (plantation, taille, entretien, ...).

La Ministre Tellier a lancé un appel à projets consacré au "Maillage vert et bleu". *« Il a pour objectif de renforcer et restaurer le maillage vert (pour la nature) et bleu (pour les cours d'eau). Le développement des trames vertes et bleues, comme la remise à ciel ouvert de cours d'eau et la restauration de berges plus naturelles, permet de relier les habitats et renforcer les écosystèmes pour les rendre plus résilients face, notamment, aux impacts des changements climatiques »*. Le groupe de travail pourrait réfléchir à un projet à rentrer dans ce cadre (date limite : 7 novembre 2022).

Le groupe de travail reste ouvert à toutes les personnes intéressées.

4.1. Le groupe de travail Patrimoine

Ce groupe de travail, ouvert à toutes les personnes intéressées, a entrepris de compléter l'inventaire du petit patrimoine, étape indispensable pour le sauvegarder, l'entretenir, le valoriser... Les éléments sont encodés dans le site Bibliotheca, ce qui permettra de pérenniser l'inventaire, de le compléter...

Grace à un financement de la Province de Namur, le groupe de travail a pu bénéficier d'une formation donnée par Virginie Deleau (Université de Namur). Une première matinée, en salle, s'est tenue le samedi 14 mai. Puis une seconde rencontre a eu lieu le samedi 18 juin, d'abord en salle puis dans les rues de Mont-Gauthier. Une troisième réunion se tiendra le samedi 24 septembre.

Cette formation a permis de rappeler la définition du petit patrimoine et de présenter les différentes rubriques. Puis, les participants ont abordé le travail d'inventaire proprement dit : les préparatifs, les observations sur le terrain, l'encodage... De nombreux conseils pratiques visent à rendre cet inventaire le plus précis possible, mais aussi objectif, homogène...

Le groupe de travail s'est aussi intéressé à l'appel à projets 2022 de la Province de Namur, qui concernait le petit patrimoine hydraulique. A Rochefort, vu que l'inventaire est initié mais pas encore valorisable, les projets ne pouvaient concerner que la réalisation d'études sanitaires. Ces études sont intéressantes car elles permettent de faire analyser des éléments du petit patrimoine par des spécialistes, qui peuvent alors donner de précieux conseils en matière de rénovation, d'entretien, de cahier des charges... Les membres du groupe ont retenu divers puits et pompes (repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel wallon (IPIC) et/ou à l'inventaire réalisé par le Contrat de rivière Lesse (CRL)). Le Collège communal a validé cette approche ; il reste à attendre la réponse de la Province (à l'automne).

Toutes les personnes intéressées restent les bienvenues ; il n'y a aucun problème pour rejoindre le groupe et contribuer à ce beau travail de mémoire.

Actuellement, 110 éléments du petit patrimoine sont encodés sur : <https://rochefort-bibliotheca.preprod.imio.be/>

Le groupe de bénévoles se réunit le jeudi 7 juillet, de 14 à 16h, à l'Hôtel de Ville de Rochefort (salle du Conseil). Cette réunion est ouverte à tous !

5. DIVERS

* Demande d'avis

L'école de vol « Au Fil du Vent » sollicite la commune de Rochefort pour créer une piste de décollage de deltaplanes/parapentes sur le site du Belvédère à Han-sur-Lesse. Cela implique de déplacer la table d'orientation et le banc installés dans le cadre de la précédente opération de développement rural. A noter aussi que la table d'orientation en pierre bleue est régulièrement vandalisée et qu'il faudrait la restaurer ou la remplacer par une nouvelle dans un matériau moins sensible aux dégradations (métal découpé ou autre).

Le Collège sollicite donc l'avis de la CLDR sur un éventuel déplacement de la table d'orientation et du banc.

→ La CLDR estime que le problème soulevé par cette demande n'est pas le simple fait de déplacer la table d'orientation et le banc mais plutôt de savoir si le site du Belvédère est vraiment l'endroit le plus adapté pour ce genre d'activités.

Pour se positionner face à cette demande spécifique, la CLDR aimerait disposer de plus amples informations sur le type d'aménagements, la fréquentation, le parking mais également sur l'endroit où il serait prévu de déplacer ce banc et cette table d'orientation.

* La minute d'infos locales

Les participants sont invités à annoncer les prochaines activités prévues dans la commune :

- L'ASBL RELAIS a rentré un projet dans le cadre du budget participatif de la Province de Namur afin d'acquérir un véhicule en vue de rationaliser les déplacements liés aux livraisons. Le projet a été présélectionné et doit maintenant passer au crible du vote citoyen. Ce vote citoyen vaut pour 60% de la décision finale alors... A vos votes !
<https://ensemble.province.namur.be/ensemble-en-province-de-namur/posts/60967-renforcement-de-la-logistique-au-service-des-producteurs-locaux-pour-une-alimentation-de-qualite-pour-tous>
- Ce dimanche 10 juillet se tiendra le Big Jump, au Pont de Pierre à Rochefort, entre 12h et 17h. Cet événement vise à sensibiliser la population à la qualité des eaux de surface. Au programme : petite restauration et animations sur le thème de l'eau. Et puis, à 15h : tout le monde saute à l'eau pour revendiquer des eaux propres et libres d'accès !
- Une exposition un peu cloche : Jusqu'au 11 septembre prochain, date de la journée du Patrimoine en Wallonie, on peut découvrir, en l'église décanale de Rochefort, une exposition organisée par le Doyenné, la Ville et le cercle culturel et historique de Rochefort, dans le cadre de la mise en valeur annuelle du patrimoine religieux des églises et chapelles de l'entité. De la clochette d'autel au bourdon du clocher, en passant par la crécelle.
- Au risque de paraître insistant : le groupe de travail « petit patrimoine » se réunira le jeudi 7 juillet après-midi pour encoder de nouveaux éléments ou compléter certains encodages.
- La thématique de la communication soulève des réflexions au sein de la CLDR : le Courrier de Rochefort, qui fait office de bulletin communal n'est pas des plus performants en termes de communication. Les informations ont donc du mal à passer auprès des citoyens. Le manque d'un bulletin communal qui tisse des liens entre habitants d'une même commune est manifeste. Si Jemelle peut se targuer, grâce à Gamedella, de remettre sur pied un journal villageois, il n'en est rien pour les autres villages. Une piste proposée serait de réhabiliter les valves. Déjà existantes dans tous les villages de l'entité, une remise en état serait suffisante afin d'y disposer les feuillets d'infos citoyennes. Les valves pourraient, de plus, redevenir des endroits de convivialité.
Cette idée pourra être creusée lors d'une prochaine réunion.

La FRW remercie vivement les personnes présentes pour leur participation et leur intérêt.

Fondation rurale de Wallonie

Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement